Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Séminaire du 8 au 9 janvier 2019

Compte- rendu

Le premier séminaire de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS de l'année 2019 s'est déroulé du mardi 8 janvier 2019 au jeudi 10 janvier 2019 à l'UFR STAPS de l'Université de Rouen. Sa programmation a comporté une journée consacrée à la professionnalisation des cursus de formation en STAPS, complétée d'une demi-journée réservée aux chargés de professionnalisation des composantes en parallèle d'une seconde journée centrée sur la recherche en STAPS. Le programme a également intégré une demi-journée consacrée aux thématiques et actions de la C3D.

Introduction : la C3D, évolutions et perspectives

Le positionnement des conférences disciplinaires et de la C3D vis-à-vis des autres instances a nettement évolué depuis ces derniers mois. Le ministère a vite considéré lors des négociations sur ParcourSup que les conférences disciplinaires étaient des interlocuteurs essentiels. Dans ce cadre et parce que les STAPS étaient la discipline en tension forte, la C3D a eu une audience particulière, en partie liée à sa représentativité, par sa cohésion (production de documents cadres nationaux, définition d'une politique globale) et aussi à son organisation, notamment par rapport à celles des autres conférences. L'action de la C3D sur la mise en œuvre de Parcoursup lui donne une reconnaissance qui reste à faire fructifier.

La C3D n'existe que par l'adhésion des directeurs. Cette adhésion s'exprime de manière ascendante (participation aux séminaires, remontée rapide et complète des informations demandées dans les différentes enquêtes, etc.), et de manière descendante (relais des informations auprès des collègues, mise en œuvre locale des politiques nationale de la C3D). Concernant le premier versant, nous avons besoin d'informations sur ce qui se passe dans les composantes. Les informations fiables nous sont essentielles. En ce qui concerne la diffusion aux collègues des UFR et départements des produits des travaux de la C3D, cela reste encore à inscrire dans les habitudes. Les objectifs en sont toujours les mêmes : partager de l'information, réagir et enrichir les réflexions.

La présence aux séminaires est essentielle. Celui-ci a connu une affluence remarquable. 86 collègues et 6 invités étaient présents à Rouen. Pour autant, surfer sur la vague actuelle n'empêche pas de pointer la fragilité de notre fonctionnement. L'évolution des statuts adoptés en novembre 2014 à Orléans a permis une continuité et une stabilité au sein de notre Conseil d'Administration. Pour autant certains dossiers sont laissés en attente compte-tenu des compétences des membres du CA (ex. : APAS). La question est celle de la professionnalisation de la C3D, compte-tenu de la permanence des dossiers. Au-delà du CA, des collègues sont attendus pour contribuer au suivi des dossiers. Enfin, il nous faut penser au renouvellement des cadres, notamment à celui de la présidence à partir de décembre 2019.

L'accueil, l'organisation, les conditions de travail, les moments de détente et de convivialité ont été remarquables et appréciés de tous. Nous tenons à remercier Xavier Baguelin, directeur de l'UFR STAPS de Rouen, Mme Hélène Rémy, son assistante, l'ensemble des collègues et services. Nous remercions également les présences de M. Jean Alexandre, Président de l'Université de Rouen, de M. Jean-François Robin, Responsable du Réseau National pour l'Accompagnement Scientifique de la Performance, Pôle Performance INSEP, de M. Vincent Nougier, Président de la 74ème section CNU et Président du Groupement de recherche (GDR) pluridisciplinaire « Sport et activité physique » et de M. Thierry Terret, Délégué ministériel aux Jeux Olympiques et paralympiques pour les Jeux Olympiques 2024.

Présents :

Said AHMAIDI (Amiens), Philippe MATHÉ (Angers), Stéphane NOTTIN (Avignon), Nicolas TORDI (Besançon), Jérôme GUÉRIN (Brest), Antoine GAUTHIER (Caen), Laurence MUNOZ (Calais), Philippe ROUDEN (Cergy-Pontoise), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Nasser HAMMACHE (Clermont-Ferrand), Lionel CROGNIER (Dijon), Philippe LOPES (Évry), Grégory DOUCENDE (Font-Romeu), Jean-Philippe HEUZE (Grenoble), Patrick FANOUILLET (Le Mans), Fabrice VIALE (Le Tampon), Isabelle CABY (Liévin), Guillaume PENEL (Lille), Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges), Yannick VANPOULLE (Lyon), Cécile COLLINET (Marnes La Vallée), Jean-Philippe HAINAUT (Metz), Didier DELIGNIERES (Montpellier), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Arnaud GUEVEL (Nantes), Aurélie CONGALVEZ (Nîmes), Arnaud FERRY (Paris Descartes), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Tarak DRISS (Paris X Nanterre La Défense), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre), Aurélien PICHON (Poitiers), William BERTUCCI (Reims), Jean-Nicolas RENAUD (Rennes ENS), Geneviève CABAGNO (Rennes 2), Xavier BAGUELIN (Rouen), Kader HASSAINE (Saint-Étienne), Fabrice FAVRET (Strasbourg), Jean-Paul PERON (Toulon), Jean-Paul DOUTRELOUX (Toulouse), Émilie SIMONEAU (Valenciennes).

Invités :

Arnaud JAILLET (Amiens), Bénédicte NOURY, Nicolas HAUW (Angers), Hervé LE BARS (Vannes-Arradon), Sébastien HAISSAT, Laurent MOUROT (Besançon), Gaëlle QUARCK (Caen), Olivier DIEU (Calais), Marie-Stéphanie ABOUNA, Emmanuel LAURENT, Bastien REDDING, Pierre-Alban LEBECQ (Cergy), Laurent MESSONNIER, Frédérique HINTZY (Chambéry), Vincent MARTIN, Géraldine RIX (Clermont-Ferrand), Boris LE HELLOCO (Évry), Florence CASSIGNOL-BERTRAND, Éric FRUCHART (Font-Romeu), Aïna CHALABAEV (Grenoble), Nicolas PEYRAUD (Le Mans), Viviane BOUTIN, Claire TOULOTTE, Noémie BELTRANO, Luc JOSPIN (Liévin), Brigitte MAINGUET, Julien BOISSIERE, Frédéric DAUSSIN, Serge BERTHOIN, Patrick MUCCI (Lille), Jean-Christophe WECKERLE, Virginie PILLAT, Vincent PIALOUX, Bastien SOULE (Lyon), Jérémie PIERRE (Marnes-La-Vallée), Pascal CARLIER (Marseille), Benoit BOLMONT (Metz), Christophe GERNIGON (Montpellier), Gérôme GAUCHARD, Alain PIZZINATO (Nancy), Stéphane BELLARD, Antoine NORDEZ, Baptiste VIAUD (Nantes), Pierre PORTEREAU (Paris Est Créteil), Bernard ANDRIEU (Paris Descartes), Dominique MARTIN, Nicolas VOITURON (Paris XIII), Zakariae MELLOUKI, Yannick BLANDIN, Claire de BISSCHOP, Thierry MONNET, Michel AUDIFFREN (Poitiers), Nicolas ÉPINOUX (Angoulême), Fédéryck DUTENT (Reims), Michael ATTALI, Benoit BIDEAU (Rennes II), Charly MACHEMEHL, Damien FENEMIAS, Olivier SIROST, Régis THOUVARECQ (Rouen), Damien DIORY (Strasbourg), Marc LE FOULER, Pascale DUCHÉ (Toulon), Thierry ARNAL (Valenciennes), Mathias GOASMAT, Titouan MARTIN BARRÉE (ANESTAPS), Saïma KADRI (EssKa Consultants).

Excusés :

Guillaume MARIANI (Papeete), Céline GIOVANNO (Corte), Philippe LOPEZ (Évry), Serge COLSON (Nice), Annick DURNY (Rennes II), Charles-Yves COLLET (Saint-Brieuc), Fanny DUBOIS (Rodez).

Sommaire

	Pages
Introduction : La C3D, évolutions et perspectives	**1**
Sommaire	**3**
Activité et thématiques C3D	**4**
Effectifs 2018-2019 (cf. annexe 1)	4
Droits d'inscription des étudiants étrangers	4
Enquête Réussite au semestre 1	4
Parcours adaptés	5
Parcoursup 2019	5
Questionnaire STAPS – Pièce justificatives	5
Plan Étudiants 2019	6
Réforme du Lycée	6
Mentions de Licence STAPS	7
Arrêté Licence	8
Réforme des ESPE	8
Sécurité dans la mise en œuvre des pratiques physiques et sportives	10
Exigences préalables à la mise en situation pédagogique	11
Enquête Emploi Diplômés STAPS 2015-2016	**12**
L'insertion professionnelle des diplômés STAPS (cf. annexe 2)	12
Note méthodologique	12
Mission Professionnalisation, enjeux objectifs et mise en œuvre	**13**
Les étapes de la professionnalisation à la C3D (cf. annexe 6)	13
Cadrage Mission Professionnalisation (cf. annexe 7)	15
Ateliers Professionnalisation (cf. annexes 8 et 9)	18
Quatre axes pour la professionnalisation	18
La recherche en STAPS, organisation, lisibilité	**20**
Présentation de la journée Recherche C3D (cf. annexe 10)	20
Intervention Jean-François Robin (cf. annexe 11)	20
Intervention Vincent Nougier (cf. annexe 12)	21
Intervention Thierry Terret	22
Ateliers Recherche en STAPS	22

Annexes

1 Effectifs STAPS Rentrée 2018
2 Question supplémentaires Parcoursup C3D
3 Courrier CPNEF C3D
4 Lettre Fiche RNCP Licences STAPS
5 Enquête Emplois Diplômés STAPS 2015-2016
6 Professionnalisation, politique et maquettes
7 Présentation cadrage Mission Professionnalisation – 1ères recommandations
8 Présentation Ateliers Professionnalisation
9 Compte-rendu Ateliers Professionnalisation, Conseil Sectoriel, Communication
10 Présentation Journée Recherche C3D
11 Réseau National pour l'accompagnement scientifique de la performance
12 GRD Sport et Activité Physique

Activité et thématiques C3D

Effectifs 2018-2019

Les effectifs des étudiants STAPS à la rentrée 2018 sont présentés en Annexe 1. Les chiffres principaux en sont les suivants : un effectif global de 62599 étudiants, 25519 en première année soit 1043 étudiants de plus qu'à la rentrée précédente pour toutefois 3000 places nouvelles créées avec la mise en place de Parcoursup. 49200 étudiants se sont inscrits en Licence, 874 en DEUST 1, 760 en Licence professionnelle, 9416 en Master. On note que le ratio L2/L1(n-1) reste stable (50%) et un tassement des effectifs est constaté à l'entrée en L3, touchant plus particulièrement la Licence EM. Avec la sélection à l'entrée en Master, le ratio M1/L3(n-1) continue à diminuer et on observe une baisse des effectifs en M2. Enfin, on remarque une baisse de 500 étudiants en Master MEEF depuis la mise en œuvre de cette sélection à l'entrée en Master.

Droits d'inscription pour les étudiants étrangers

Cette question a été abordée par la C3D au regard des effectifs que peuvent représenter les étudiants étrangers dans certaines composantes. L'exemple de l'UFR STAPS de La Réunion a notamment été considéré. La C3D s'est prononcée pour la diffusion d'une prise de position explicite sur ce sujet. Didier Delignières a rédigé le texte. Celui-ci a été publié le 13 janvier sur le site de la C3D :

> *« La Conférence des Directeurs et Doyens de STAPS, réunie en séminaire à Rouen du 7 au 10 janvier, tient à affirmer clairement son opposition à la hausse des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires :*
>
> *– parce que les principes de l'université supposent la diffusion de la culture, du savoir et des compétences, au-delà des frontières nationales,*
>
> *– parce que l'université se doit de soutenir les pays en voie de développement, et notamment les pays africains, dans la formation de leurs cadres,*
>
> *– parce que nous connaissons les conditions précaires de vie de nombreux étudiants étrangers.*
>
> *La C3D apporte son soutien à la Conférence des Présidents d'Université, qui a exprimé de fortes réserves quant à cette mesure, et aux universités qui se sont opposées à son application ».*

https://c3d-staps.fr/2019/01/13/droits-dinscription-des-etudiants-internationaux-position-de-la-c3d/

L'ANESTAPS a rappelé la mobilisation du 22 janvier à Paris et Thierry Maquet l'attention particulière que nous devons avoir quant aux situations d'accueil trop souvent peu compatibles avec la poursuite d'études universitaires.

Enquête réussite au Semestre 1

L'un des arguments pour la mise en place de ParcourSup était l'amélioration de la réussite. Le classement des candidatures et la mise en place des parcours adaptés devraient en effet nous permettre d'améliorer le pourcentage de réussite. Nous allons mettre en place très rapidement une enquête sur les résultats de la première session du semestre 1. Il faudra retrouver les chiffres de l'année précédente afin de faire une comparaison avec ceux de cette année. Il sera également essentiel de pouvoir distinguer les séries de BAC, de séparer les OUI des OUI SI.

Le questionnaire sera adressé aux composantes dès la semaine du 14 janvier et le retour est attendu pour la fin janvier.

Parcours adaptés

Au-delà de cette enquête quantitative, nous allons également consulter les structures STAPS pour connaître la nature exacte des parcours adaptés mis en place. Ce second questionnaire sera adressé à la suite du précédent.

ParcourSup 2019

Le ministère indique qu'au 20 septembre seulement 800 candidats n'avaient pas de solution, principalement des bacs professionnels. D'un autre côté, 60000 candidats ont disparu sans saisir la CAES. Aucune information à leur sujet…

Le calendrier de ParcourSup évolue. Les candidats pourront formuler leurs vœux du 22 janvier au 22 mars. Les dossiers pourront être récupérés le 4 avril. Le classement devra être remonté le 10 mai, et affiché le 15 mai (une semaine de moins que l'année dernière).

Les candidats auront un délai de 7 jours pour faire leurs vœux, puis ils n'auront que trois jours pour répondre aux propositions. La plate-forme sera suspendue pendant le bac. La phase principale se terminera le 20 juillet (à la place du 5 septembre). Les candidats ayant confirmé leur OUI devront s'inscrire avant le 20 juillet. Les places résiduelles basculeront alors en phase complémentaire.

Comme l'année précédente, les vœux ne seront pas hiérarchisés, et les universités n'auront pas de visibilité sur les vœux formulés par les candidats.

Questionnaire STAPS - Pièces justificatives

Le Ministère a décidé de réduire le nombre de pièces téléchargées. Dans un premier temps, la cellule ParcourSup nous a annoncé la suppression totale des pièces. Le classement devait se faire sur la base des déclarations des candidats. Les pièces auraient été vérifiées lors de l'inscription. Nous avons affirmé l'importance de la vérification des pièces pour un classement juste et l'impossibilité pour des personnels administratifs ou vacataires de vérifier la pertinence de celles-ci et encore moins de remettre en cause le classement.

Nous avons négocié une solution de compromis en ne demandant les pièces justificatives que pour les niveaux significatifs, pour chaque question :

- Question 1 : Avez-vous une pratique sportive ou culturelle en dehors de l'Éducation Physique et Sportive ? Niveaux d, e, f, et g.
- Question 2 : Possédez-vous des qualifications d'encadrement, d'animation ou de sécurité ? Niveaux c, d, et e.
- Question 3 : Pouvez-vous attester d'expériences et de compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile, d'engagement associatif ? Niveaux c, d, et e.

Le questionnaire reste donc identique à celui de l'année dernière. Nous n'avons supprimé qu'un niveau de pièces justificatives par question. Le questionnaire tel qu'il apparaîtra sur ParcourSup est annexé au présent compte-rendu (cf. Annexe 2). Ce questionnaire a été enrichi d'une question sur la spécialité sportive des candidats. IL est précisé que cette information n'est pas exploitée dans le classement des candidatures, et ne vise qu'à aider les équipes à organiser la rentrée.

Plan Étudiants 2019

Les moyens de 2018 pour la loi ORE devraient être reconduits à l'identique pour 2019 (une enveloppe pour l'augmentation d'effectifs et donc des supports postes, une enveloppe pour l'étude des dossiers et les besoins matériels, une enveloppe pour les dispositifs OUI SI).

Ces crédits sont donnés aux rectorats qui les ventilent ensuite aux universités, puis les répartissent à diverses formations. Il est à craindre que nombre d'universités considèrent que les STAPS ont été bien servies l'année dernière. Le fait que nous n'ayons pas dans beaucoup de formation rempli les capacités d'accueil risque de constituer un handicap. Il convient également d'argumenter sur les besoins que feront naître l'accroissement des effectifs en Licence 2 avec l'amélioration de la réussite en première année.

Il est nécessaire que chacun nous fasse remonter les difficultés rencontrées dans son université à ce sujet.

Réforme du Lycée

Nous avons publié un communiqué sur le site de la C3D le 7 décembre à propos du choix des enseignements de spécialité :

« *Les élèves de seconde doivent cette année choisir les trois enseignements de spécialité qu'ils suivront l'année prochaine en classe de Première. Ils doivent également choisir une option. Les établissements secondaires et les familles sont en attente d'informations afin d'éclairer ces choix de spécialité.*

Dans certaines disciplines universitaires (par exemple Sciences ou Langues), on peut s'attendre évidemment à ce que certains enseignements de spécialités soient strictement requis. Il semble difficile pour les STAPS d'avoir une approche comparable. Les enseignements que nous proposons sont pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines, sciences sociales), et nos étudiants présentent généralement des profils très divers.

Les attendus nationaux de la Licence STAPS ont été définis l'année dernière et il n'y a aucune raison qu'ils soient modifiés. En ce qui concerne les attendus relevant du parcours scolaire, ils renvoient essentiellement :

– aux compétences scientifiques évaluées sur la base des résultats obtenus dans les matières scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, …) en première et terminale.

– aux compétences littéraires et argumentaires, évaluées sur la base des résultats obtenus aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et dans les matières littéraires (français, philosophie, histoire, sciences économiques et sociales, …) en première et terminale.

Une évaluation similaire sera réalisée lorsque la réforme du lycée se mettra en place. Les enseignements communs de première et de terminale fourniront déjà des renseignements utiles pour évaluer ces deux attendus.

Quant aux enseignements de spécialité, on peut évidemment suggérer aux lycéens de faire preuve de bons sens choisissant des spécialités qui nous donneront des informations sur ces deux attendus.

– Soit pour le premier : « Mathématiques », « Numérique et sciences informatiques », « Physique-chimie », « Sciences de la vie et de la Terre », ou « Biologie-écologie ».

– Et pour le second : « Humanités, littérature et philosophie », « Sciences économiques et sociales », ou « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ».

Comme on peut le voir l'éventail est large et les lycéens ne risquent guère de commettre d'erreurs irréparables en faisant leurs choix.

Il est cependant important de garder à l'esprit que les résultats obtenus comptent davantage que le choix des spécialités. Mieux vaut choisir les enseignements de spécialité qui vous conviennent et y réussir, plutôt que d'opter pour un enseignement que vous pensez important mais où vous ne récupérerez que des résultats médiocres.

Quant aux enseignements optionnels, disons que le choix de l'Éducation Physique et Sportive sera évidemment apprécié… »

Le magazine L'Étudiant a proposé un outil pour permettre aux lycéens de faire ces choix (https://www.letudiant.fr/lycee/reforme-lycee-quelles-specialites-pour-quelles-etudes.html). Cet outil reste caricatural et le ministère envisage de produire son propre outil. Le Ministère avait souhaité que les Conférences s'emparent de ce point pour améliorer l'outil.

Mentions de Licence STAPS

Lors de la construction du nouveau cadre national des formations, le nombre de mentions de Licence a été réduit à 45. Les STAPS n'ont plus qu'une seule mention, les anciennes spécialités étant devenues des parcours. Nous avons lancé dès juillet 2018 une démarche pour obtenir 5 mentions de Licence, en correspondance avec les 5 anciennes spécialités. Les arguments étaient multiples :

- Vu la diversité des métiers auxquels nous préparons les étudiants, il semble important que les diplômes STAPS apparaissent dans des fiches RNCP indépendantes (les fiches RNCP sont établies au niveau de la mention). Ceci est surtout important pour les parcours inscrits au Code du Sport.
- L'obtention de mentions spécialisées permettrait aussi d'accroître le pourcentage de blocs de compétences spécifiques, autorisant une meilleure formation professionnelle des étudiants, et également une meilleure reconnaissance de leurs diplômes par les employeurs.
- Les mentions spécialisées permettent de meilleurs possibilités de parcours de formation tout au long de la vie et de construction de passerelles entre les différentes formations du champ du sport (diplômes JS et diplômes de branche). Avec une seule mention, les compétences deviennent trop généralistes pour être lisibles et validables, et les blocs de compétence trop conséquents pour permettre leur suivi dans le cadre des Comptes Personnels de Formation.

Une première réunion a eu lieu le 4 juillet 2018 (Anne-Sophie Barthez, Franck Jarno, Pascal Kieffer et Didier Delignières). Nous avons pu exposer nos arguments. Anne–Sophie Barthez a affirmé qu'elle en avait parlé au cabinet des Sports qui n'avait pas fait d'objection. La DGESIP a exprimé quelques réserves et il a été décidé de relancer la réflexion à la rentrée, dans une réunion avec les représentants de la Branche Sport dont l'avis semblait requis.

Une seconde réunion a regroupé le 29 octobre le cabinet (Anne-Sophie Barthez), la DGESIP (Franck Jarno et Catherine Kerneur), les représentants de la Branche Sport (Sébastien Buisine, Romain Vieville, Felix Gomez et Bouziane Brini), et la C3D (Saïma Kadri et Didier Delignières). Nous avons à nouveau présenté nos arguments. Les représentants de la Branche ont dit devoir se concerter avant d'apporter une réponse.

Nous avons envoyé le 20 novembre une lettre à la Branche Sport pour leur expliquer clairement les enjeux du dossier. Dans un premier temps (le 29 novembre), la Branche n'a pas voulu se positionner. Yannick Vanpoulle et Saïma Kadri ont demandé une seconde réunion le 20 décembre et la Branche a accepté de donner un avis favorable (cf. Annexe 3, courrier de la branche sport en date du 21 décembre 2018). Dès lors les propositions de fiche RNCP des cinq mentions de Licence STAPS ont été adressées au Ministère et à la DGESIP (cf. Annexe 4, courrier C3D du 8 janvier 2019).

Arrêté Licence

Nous nous contentons ici de mettre en exergue certains articles qui ont plus particulièrement attiré notre attention.

L'article 4 évoque la diversification et l'individualisation des parcours : « *Afin de prendre en compte les profils, les acquis, les contraintes spécifiques et les objectifs des étudiants, les parcours de formation peuvent être organisés et personnalisés selon des rythmes et des durées d'apprentissage diversifiés ».* Cet article va au-delà des parcours adaptés pour les « OUI SI », et nécessite une réflexion plus large.

L'article 7 porte sur les mentions : « *Les mentions comprennent, d'une part, des mentions génériques fixées nationalement et, d'autre part, en tant que de besoin, des mentions spécifiques. Les mentions spécifiques peuvent être liées à des objectifs pédagogiques, scientifiques ou socioprofessionnels particuliers, à des caractéristiques spécifiques du projet d'établissement ou de site ».* Nous avons travaillé depuis quelques mois à l'inscription de 5 mentions génériques de Licence STAPS.

L'article 14 semble ouvrir les possibles dans le domaine de l'évaluation, notamment en évacuant le principe de compensation généralisée : « *La réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et, le cas échéant, les autres modalités d'évaluation applicables ».* En toute logique l'approche par compétences légitime une acquisition séparée des compétences ou a minima une acquisition séparée des blocs de compétences, et le maintien de la compensation généralisée n'aurait aucun sens dans ce contexte.

La suppression de la compensation risque cependant d'être difficile à mettre en œuvre. Le tribunal administratif de Nancy a récemment statué sur le fait que les règles d'évaluation devaient être identiques dans toutes les formations d'un même établissement. Donc une formation ne pourrait décider de manière unilatérale de ses modes d'évaluation. Cette jurisprudence pourrait être exploitée dans les universités par ceux qui voudraient protéger le principe de compensation. L'article 3 précise que « *l'offre de formation de l'établissement se construit autour d'un projet de formation cohérent et global ».*

Réforme des ESPE

Évolution de la gouvernance

Un des aspects les plus prégnants des réformes en cours est l'évolution institutionnelle des ESPE, qui deviennent INSP (Instituts nationaux supérieurs du professorat). Les directeurs, actuellement proposés par les Conseils d'École, seraient proposés par un comité de sélection présidé par le recteur et le président d'université. D'une manière générale, c'est une reprise en main de la formation des enseignants par l'Éducation Nationale, c'est-à-dire de l'employeur, qui se profile. Notamment la volonté du ministère de l'Éducation nationale de cadrer davantage les maquettes de formation, en réduisant les disparités nationales et définissant un cadre plus contraint.

Place du concours

Bien que tout le monde s'accorde à penser que la place du concours est un élément déterminant, cette réflexion fait l'objet d'une mission parallèle, mais pas sur le même calendrier. Ce choix conditionne pourtant l'organisation, la gestion et les contenus de formation. On peut concevoir que les différents acteurs ont des positionnements très différents sur le sujet. Certaines disciplines peinent à trouver des candidats, ce qui n'est pas le cas pour l'EPS. Contrairement à la formation en EPS qui bénéficie de la Licence Éducation et motricité, le concours pour les autres disciplines constitue souvent une première démarche de professionnalisation progressive.

La Cour des Comptes a recommandé en mars 2018 de placer les épreuves d'admissibilité en fin de licence et d'asseoir davantage les épreuves d'admission, qui seraient placées au cours de l'année de M1, sur des enseignements de professionnalisation. Les ministères ont semblé apporter leur soutien à ces hypothèses.

Les décisions ne sont cependant pas encore prises, et nous attendons un arrêté début 2019 pour une mise en œuvre au 1er septembre 2019. La C3D a contribué au débat le 6 décembre par le texte suivant : *« On ne peut pas réfléchir à la nature de la formation en master MEEF sans définir au préalable la place du concours (épreuves d'admissibilité, épreuves d'admission), la nature des épreuves, et le ratio admissibles/admis. Dans le projet d'Arrêté, la date de ce concours est bien envisagée « au cours du deuxième semestre du cursus de master » (article 6).*

Nous retenons deux principes essentiels :

> *Pour l'employeur : Le master MEEF doit être entièrement consacré à la formation professionnelle et universitaire des futurs enseignants.*
>
> *Pour les étudiants : On ne peut pas engager des étudiants jusqu'à un niveau de formation bac+5 sans perspective de professionnalisation.*

Nous soumettons quatre propositions :

> *1. Le master ne doit pas inclure une année de préparation au concours. Le concours national doit être situé avant l'entrée en Master. Dès lors, ce concours pourrait être basé sur les attendus définis par l'arrêté. Des licences préprofessionnelles doivent être mises en place pour préparer les étudiants à ce concours, lequel s'inscrirait alors pleinement dans la logique générale de sélection à l'entrée en master. C'est déjà le cas de la Licence STAPS Éducation et motricité qui intègre cette préprofessionnalisation et qui est inscrite au registre RNCP.*
>
> *2. La titularisation en fin de master 2 pourrait tenir lieu d'épreuve d'admission. Il s'agit là de l'option que nous privilégions. Si tel ne pouvait être le cas, alors en prenant acte de la prévision de date inscrite dans le projet d'Arrêté, l'admission serait à concevoir notamment sur la base d'épreuves de nature pleinement professionnelle dont les épreuves orales du concours du CAPEPS se rapprochent. Cette hypothèse permettrait également de préserver le statut d'enseignant stagiaire lors de la deuxième année de master.*
>
> *3. Traditionnellement le ratio admissibles/admis est de 2 pour 1. S'il est inconcevable de mener 50% des étudiants à bac+5 avec un échec au terme du concours, le ratio devrait se situer aux alentours de 1.2 pour 1 (80% de réussite).*
>
> *4. Les stages doivent être répartis sur les deux années du master. Ces stages ne doivent pas représenter une charge trop importante (1/3 de la formation pour 1/3 des crédits), de manière à optimiser formation professionnelle, formation disciplinaire, et formation à la recherche ».*

Il est clair cependant que l'hypothèse d'un concours précoce en fin de Licence aurait des incidences importantes sur les maquettes de formations de la Licence Éducation et Motricité.

Sécurité dans la mise en œuvre des pratiques physiques et sportives

La thématique « Sécurité dans la mise en œuvre des pratiques physiques et sportives dans les formations STAPS » a été présentée lors du séminaire de juin 2018. Elle recouvre plusieurs dimensions : les étudiants, les enseignants avec la diversité des statuts, les lieux de pratique, les assurances, les spécificités des APSA, etc. Il avait été retenu qu'un questionnaire serait élaboré sous la responsabilité de Pierre Bavazzano et adressé à l'ensemble des composantes. Celui-ci est aujourd'hui finalisé et vise plusieurs aspects :

- Réaliser un état des lieux des problématiques et pratiques autour de la sécurité dans nos formations STAPS
- Identifier les bonnes pratiques ainsi que des réseaux de personnes ressources
- Faire émerger les questions vives et apporter des pistes de réponse dans un contexte en perpétuelle évolution

Lien pour le questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/1_B4UdOqru__6jyGAv1bCz6Is6btZyed4Kuv5zBptxrE/prefill

Le retour du questionnaire est programmé pour la mi-février, l'analyse des réponses pour la mi-mars et un temps de présentation des résultats sera fait lors du séminaire du mois de juin 2019.

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

Contexte et considérations légales de l'EPMSP :

- Les personnes, en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification, peuvent enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entrainer ses pratiquants, contre rémunération (article L. 212-1 du code du sport).
- Tout éducateur sportif stagiaire désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle saisonnière ou occasionnelle, doit se déclarer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – de la Protection des Populations – (DDCS/PP), de son principal lieu d'exercice.
- Cette déclaration peut s'effectuer en ligne sur le site https://eaps.sports.gouv.fr
- La DDCS(PP) instruit le dossier de l'éducateur sportif stagiaire et lui délivre une attestation de stagiaire après avoir vérifié :
    - Son honorabilité par le contrôle du bulletin n°2 du casier judiciaire et du FIJAIS2 via le logiciel EAPS.
    - L'absence de mesure administrative d'interdiction ou d'injonction de cesser d'exercer (article L. 212-13 du code du sport).
    - L'état de santé par la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives (article A. 212-178 et A. 212-79 du code du sport).
    - Les conditions d'exercice du diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification préparé (règlement particulier du diplôme, article A. 212.176 et annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport).
    - La copie de l'attestation justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) et toute pièce justifiant du tutorat (convention de stage etc.).

Exemple d'attestation EPMSP (texte en caractères rouge à adapter pour chaque composante, cf. ci-dessous) :

Attestation justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP)

NOM : **Prénom :**

Année universitaire :

L2 ☐ **L3** ☐ **LPro** ☐ **DEUST 1** ☐ **DEUST 2** ☐

Mention du diplôme préparé :

Parcours du diplôme préparé :

Je soussigné, Aurélien Pichon, agissant en tant que Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Sciences et techniques des activités physiques et sportive (STAPS) de l'Université de Poitiers, certifie que l'étudiant susnommé, inscrit en formation dans notre établissement, dispose des compétences lui permettant d'enseigner, d'animer, d'encadrer ou d'entraîner en tant qu'éducateur sportif stagiaire sous la responsabilité de son tuteur de stage.

Les prérogatives d'intervention permises par cette attestation d'EPSMP reposent sur la validation des compétences suivantes de la licence STAPS :

- Bloc 3 : Construire un projet d'encadrement et d'intervention en animation sportive à un niveau d'initiation ou de perfectionnement :
  - 3-1: Construire et présenter les objectifs et contenus d'une séance
  - 3-2: Justifier les contenus de séances en utilisant les connaissances scientifiques et les outils méthodologiques appropriés

- Bloc 4 : Encadrer en toute sécurité, des situations et un ensemble organisé de séances pour favoriser les apprentissages en fonction des caractéristiques des publics.
  - 4-1 : Encadrer en sécurité
  - 4-2 : Maîtriser l'aménagement matériel de la séance et les paramètres de la situation
  - 4-3 : Gérer et animer un groupe de pratiquants pour favoriser un investissement optimum de chacun.

Fait le 01 octobre 2018 à Poitiers, pour servir et valoir ce que de droit.

Aurélien PICHON
Directeur de l'UFR STAPS
Université de POITIERS

Enquête Emploi Diplômés STAPS 2015-2016

L'insertion professionnelle des diplômés de STAPS

Publié le **9 janvier 2019**

La C3D a réalisé avec le GAREF[1] une enquête sur le parcours professionnel et/ou scolaire des étudiants diplômés en 2015-2016 d'un diplôme STAPS (DEUST, Licence 3 générale, Licence professionnelle, Master 2). Cette enquête confirme les résultats des précédentes (voir notamment les enquêtes du CEREQ), mais en adoptant un grain d'analyse particulièrement fin (notamment pour des diplômes peu investigués auparavant, comme le DEUST ou la Licence). Pour les étudiants qui ont décidé de s'insérer professionnellement suite à l'obtention de leur diplôme, le taux d'emploi est de 84,5%, et atteint 91,5% pour les Masters.
Les diplômés STAPS ont cependant majoritairement poursuivi leurs études (62,5%), prioritairement en restant en STAPS (67,8%). Seuls les diplômés de Licences professionnelles ou de Master ont majoritairement mis un terme à leurs études après l'obtention du diplôme.
On trouvera également dans cette enquête des informations sur la nature des emplois obtenus par les diplômés STAPS, ainsi que sur les rémunérations moyennes.

On peut consulter les résultats globaux de l'ensemble des UFR ayant répondu sur la page suivante : http://poschut.wixsite.com/c3dinsertion (mot de passe: c3dstaps)
Le tableau de bord est interactif. Trois onglets sont proposés en haut de l'écran, correspondant à trois pages différentes (Caractéristiques/Formation/Emploi). En bougeant la souris vous pouvez faire apparaître sur chacun des graphiques les valeurs exprimées en effectifs ou en pourcentages. Des filtres situés à droite permettent de sélectionner les diplômes ou le sexe ; des sélections peuvent aussi se faire en cliquant sur des parties des graphiques. Une exportation en PDF est possible grâce à l'icône située en bas à droite.

On pourra consulter également le diaporama présenté par Cécile Collinet et Jérémy Pierre le 8 janvier 2018 lors du séminaire de Rouen (cf. également Annexe 5).

Note méthodologique:

Cette enquête avait pour objectif de recueillir des informations sur le parcours professionnel et/ou scolaire des étudiants diplômés en 2015-2016 d'un diplôme STAPS (DEUST, Licence 3 générale, Licence professionnelle, Master 2). L'enquête a été administrée par questionnaire aux diplômés entre mai 2018 et septembre 2018 (2 relances ont été réalisées en moyenne), soit 2 ans après l'obtention de leur diplôme.

25 UFR ou départements STAPS ont participé à l'enquête et un total de 2458 réponses a été comptabilisé (après nettoyage des données), sur un total de 10600 diplômés.

Le questionnaire portait sur l'identification de la formation suivie en 2016, les formes de poursuite d'étude et les conditions d'emploi, et est accessible ici: http://acp-enquetes.univ-mlv.fr/c3d_58hr/STAPS.html
[1] Le Groupe d'Analyse de la Relation Emploi Formation (GAREF) est une structure conventionnelle, présidée par Y. Poyet, qui lie quatre entités : la CPNEF sport et les universités de Paris-Est Créteil, Paris-Est Marne-la-Vallée et Lyon. Le GAREF mobilise une douzaine de chercheurs qui répondent aux besoins des acteurs en matière d'analyse de l'emploi.

Mission Professionnalisation, enjeux, objectifs et mise en œuvre

La journée Professionnalisation du 8 janvier 2019, complétée des ateliers du mercredi 9, organisée lors du séminaire C3D a rassemblé 74 collègues dont 48 directeurs ou leurs représentants et 26 chargés de professionnalisation dans leurs composantes. Elle avait pour objectifs :

- d'informer les membres de la C3D de la mise en œuvre de la Mission Professionnalisation depuis novembre 2018 ;
- de structurer les blocs de compétences STAPS au sein des fiches RNCP de Licence et Master ;
- de contribuer à la structuration en blocs de compétences des maquettes de Licences, Masters, DEUST et Licences Professionnelles.

Les étapes de la Professionnalisation à la C3D

En introduction de la journée, Yannick Vanpoulle rappelé les différentes étapes de la réflexion de la C3D relative à la professionnalisation en STAPS (cf. Annexe 6).

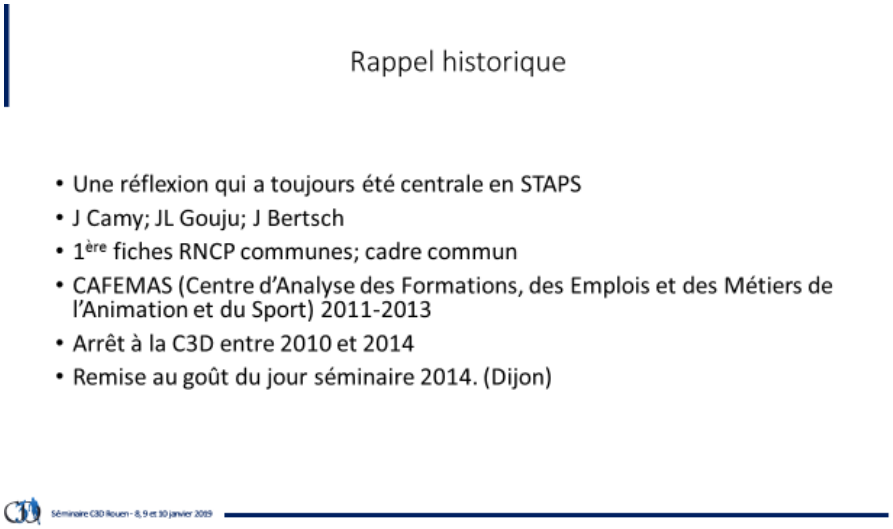

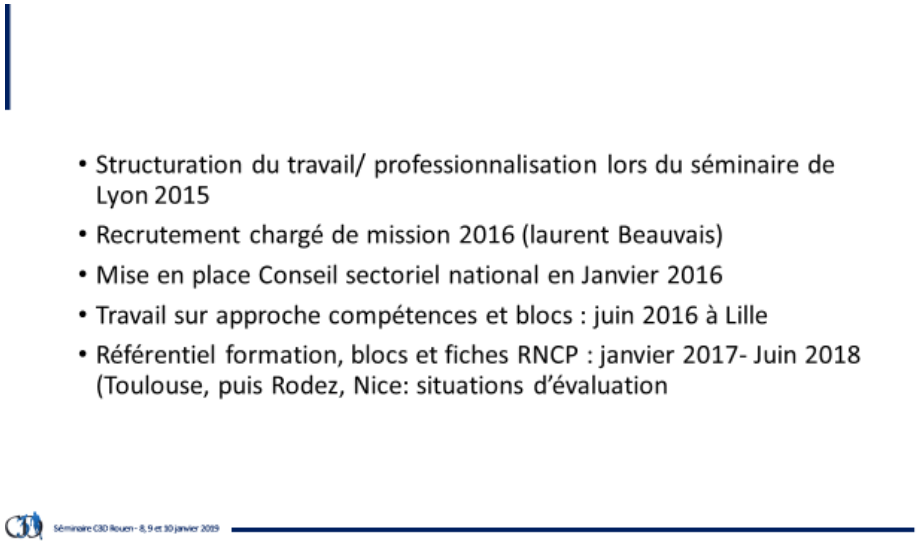

- Sorties de différents textes et rapports montrant que nous avons eu du nez! (l'air du temps!)
- Recrutement Esska Consultant (Nov 2018)
- Soutien de la branche sport 5 mentions de licence (déc 2020)
- Échéance politique : mise en place liberté de choisir son avenir professionnel (janvier 2019).
- Séminaire C3D Rouen!

Séminaire C3D Rouen - 8, 9 et 10 janvier 2019

En conclusion de ce rappel historique, Yannick Vanpoulle a précisé les axes complémentaires de travail contribuant à la structuration de la problématique de Professionnalisation en STAPS (cf. diapositive ci-dessous).

Des axes de travail complémentaires

Reconnaissance et communication

Veille juridique et suivi des évolutions

Structuration des Collaborations partenariats professionnels européen, national, local

Cohérence et qualité des formations STAPS

Passerelles formation et parcours individualisé, FTLV

Attendus de la réussite

Référentiels de formations, blocs de compétence, fiches RNCP

Mise en réseau recherche, reconnaissance et diffusion

Collaborations inter institutionnelles

Accompagnement des UFR et départements

Professionnalisme !!!

Séminaire C3D Rouen - 8, 9 et 10 janvier 2019

Cadrage Mission Professionnalisation

Le cadrage de la mission Professionnalisation de la C3D a été présenté par Mme Saïma Kadri du cabinet EssKA Consultants (cf. Annexe 7). La commande du Conseil d'Administration de la C3D est double :

1) Structuration de sa politique dans ses relations aux partenaires sociaux et institutionnels aux niveaux français et européen, suivant trois axes :
   - Effectuer une veille juridique tant nationale qu'européenne ;
   - Saisir les enjeux et déterminer sa stratégie politique ;
   - Développer des relations plus structurées avec les différents acteurs institutionnels (état, régions) et professionnels.

   Durée : novembre 2018 à juin 2019.

2) Accompagnement à la dynamisation de la structuration de sa politique emploi – formation, ce second volet vise comme axe de travail :
   - La coordination des travaux d'activités / compétences / évaluation et des référentiels de formation afférents, ceci dans une démarche de transmission de bonnes pratiques à l'ensemble des acteurs concernés, notamment auprès des UFR STAPS. Il s'agira d'accompagner les différents organes vers une structuration collaborative.

   Durée : mise en place progressive depuis novembre 2018 jusqu'en juin 2020.

La mission est d'une part conduite dans un contexte à géométrie variable en ce qui concerne l'emploi dans le secteur du sport et le changement de paradigme induit par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». D'autre part, elle est appelée à inscrire ses actions dans le cadre des missions de l'Enseignement Supérieur.

Les premières pistes de recommandation sont présentées à partir de quatre axes :

1) Une mise en réseau avec l'ensemble des acteurs à développer :

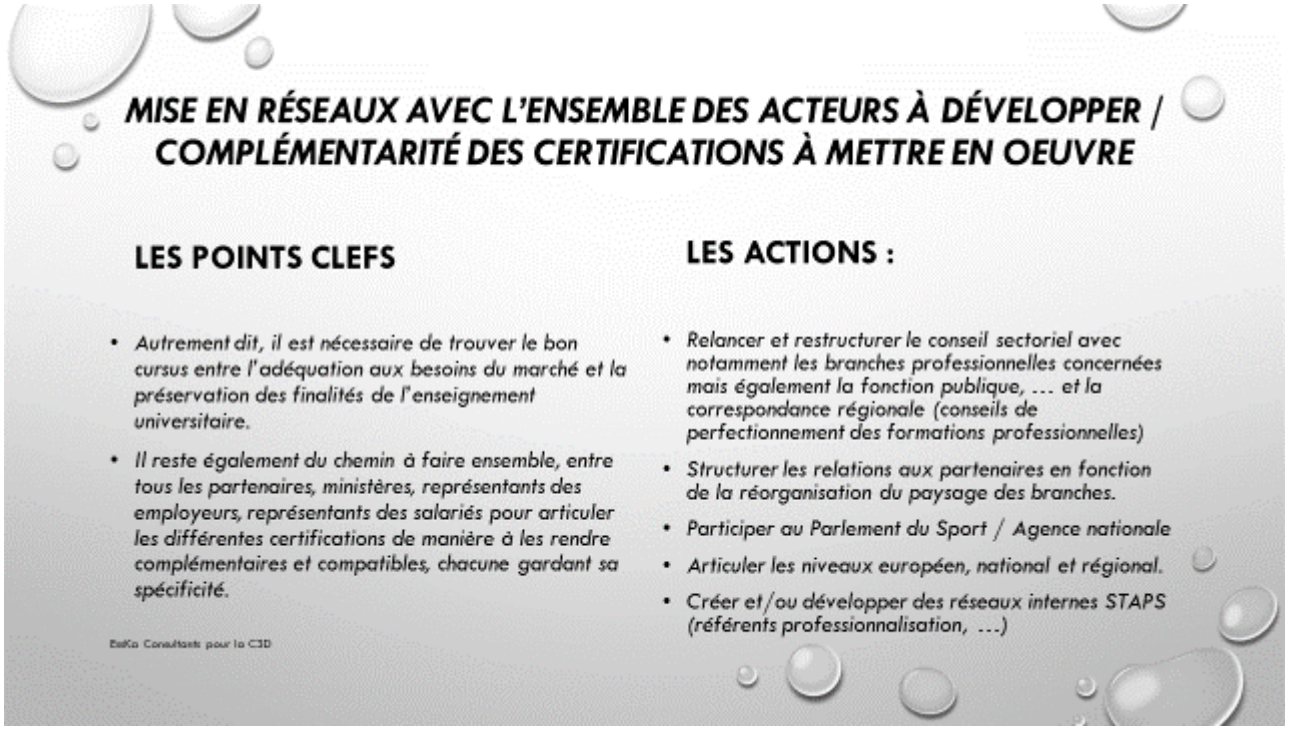

2) Les passerelles :

LES PASSERELLES / DÉFINITION

QUID DES PASSERELLES ?

- Une passerelle est un lien entre certifications qui établit un principe de reconnaissance. Elle peut se traduire sous différentes formes :
- Des équivalences totales
- Des équivalences partielles qui aboutissent à la reconnaissance d'unités de certification
- Une articulation entre certifications de niveaux différents qui donne la possibilité de passer d'un niveau à l'autre.

UNE DÉMARCHE « OBLIGATOIRE »

- Elles concrétisent un accord formalisé entre certificateurs et sont définies dans un cadre conventionnel.
- Lorsqu'il s'agit de passerelles définies entre ministères, elles se traduisent par un texte réglementaire (arrêté), lorsqu'elles sont établies entre des certifications de types différents elles se traduisent par des conventions écrites.

EsKa Consultants pour la C3D

LES PASSERELLES / FOCUS JURIDIQUE

RÉFORME 2018 / 2019

- Art. L 6113-7 « *la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables avec les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences.*
- Art. R. 6113-13 : *a défaut de mise en conformité, le directeur général de France compétences notifie au ministère ou à l'organisme certificateur le retrait de la certification professionnelle du répertoire national de la certification professionnelle.* »

UNE DÉMARCHE « OBLIGATOIRE »

- Précédemment, il s'agissait d'un acte volontaire. Aujourd'hui, le législateur prévoit que cela peut être une obligation qui est même assortie d'une sanction (retrait du RNCP).

EsKa Consultants pour la C3D

3) La capitalisation de bonnes pratiques et d'outils :

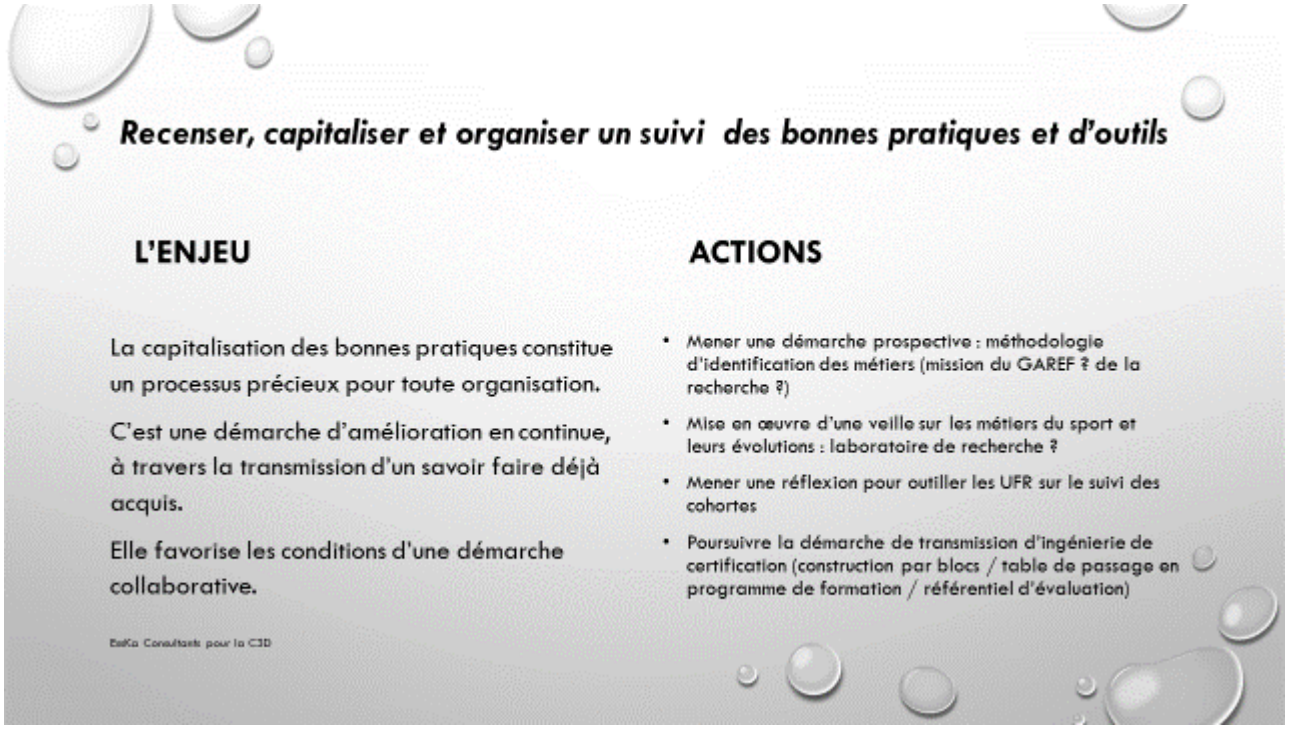

4) Le développement de la communication relative aux filières STAPS

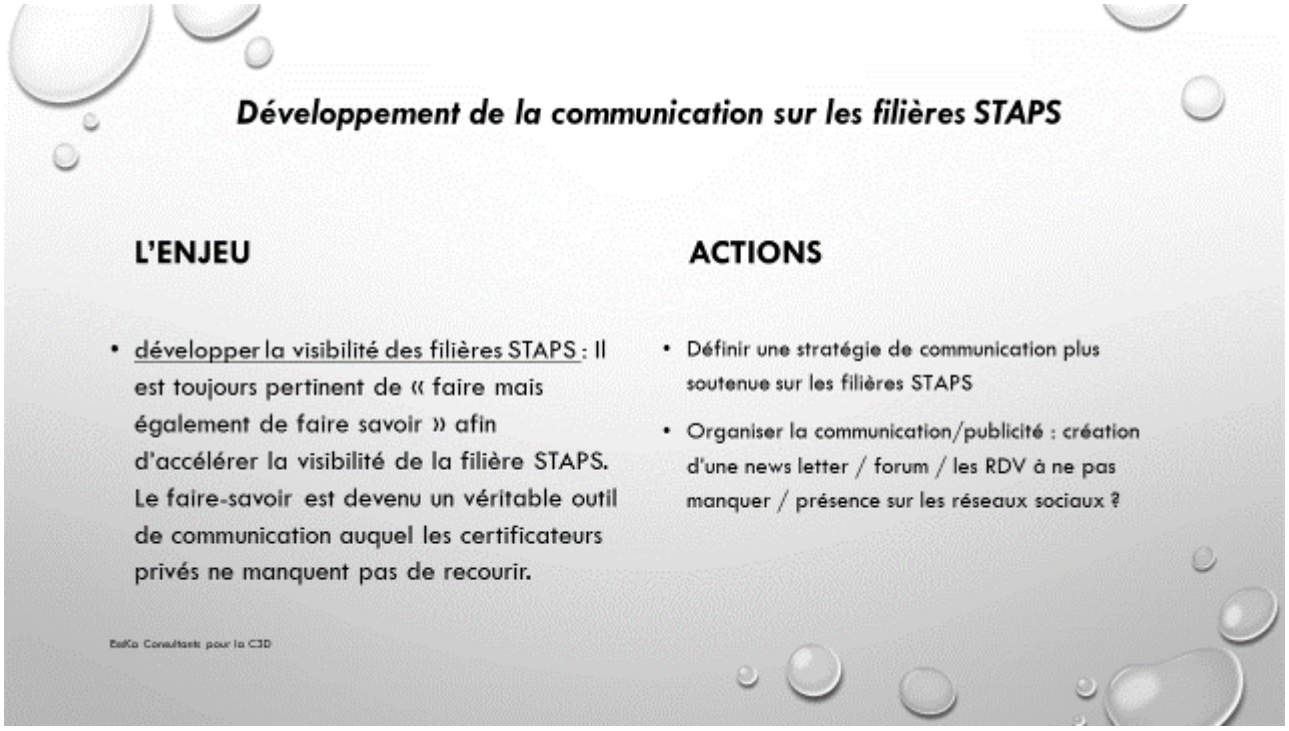

Ateliers Professionnalisation

Suite à cette double présentation, les travaux se sont organisés en ateliers (cf. présentation Annexe 8) :

- Atelier Conseil de perfectionnement des formations professionnelles
- Atelier Certification Évaluation en Licence
- Atelier Déclinaison des compétences certifiées – Blocs transversaux Master
- Atelier Remue-méninges (bonnes pratiques, outils et communication).

Une synthèse des travaux des ateliers est présentée en Annexe 9.

Quatre axes pour la Professionnalisation

Ces travaux alimentent la mise en œuvre de la politique professionnalisation de la C3D et contribuent à l'émergence des quatre axes de travail suivants :

1- Compléter la constitution du comité technique et le structurer par rapport aux futures commissions du conseil sectoriel. Il s'agit ici de faire émerger des correspondants-coordonnateurs officiels de la C3D siégeant dans les sous-commissions du conseil sectoriel, soit 4 correspondants pour le secteur sport (fédéral et délégataire) et l'entraînement dont un issu du CA, 3 correspondants pour le secteur animation et sport éducatif dont issu du CA, 3 correspondants pour le secteur industrie, articles de sport, tourisme dont un du CA, 3 pour le secteur santé dont un du CA. La validation de ces correspondants devra être faite lors du CA du 13 Mars.
La constitution du comité technique se complétera de la constitution de réseaux nationaux sur les mêmes thématiques d'un minimum de 6 par secteur : les 3 du comité technique plus 3 autres. Dans le domaine du sport délégataire elle supposera des correspondants officiels par fédération validés par le CA. La commission sport du conseil sectoriel devra prévoir dans ses travaux la question des passerelles

entre les diplômes de branche type CQP et titres à finalité professionnelle avec une nécessaire coordination par le CA de la C3D.

2- Mettre en place une 1ère réunion de définition des contours et des missions des différentes commissions du conseil sectoriel d'ici fin Avril à savoir commission sport avec la branche sport, commission animation- sport éducatif avec la branche animation, commission entreprises-commerces et services avec union sport et cycle, en le séparant du tourisme. Une réunion supplémentaire avec le secteur du tourisme est donc à prévoir. La commission santé sera à préparer et à mettre en place dans un 2ème temps. Le point sur la mise en place de ces commissions sera à présenter au séminaire de Juin.

3- Mettre en place les conditions de construction de passerelles et de pré-requis entre les formations professionnelles (DEUST et Licence Professionnelle) et le DEUG, les Licences et les Masters. Cela passe par la proposition d'un cadre de construction des blocs pour ces formations sur le même modèle que celui des licences, puis par un travail à prévoir en séminaire de Juin sur les certifications et les conditions de passerelles DEUG-DEUST, Licence professionnelle-Licences et d'accès de DEUST en Licence et de Licence professionnelle en master. Le travail de cadrage des blocs sera proposé par Yannick Vanpoulle à partir des travaux déjà effectués notamment avec le conseil sectoriel sport ; (échéances : Conseil d'Administration C3D du 13 mars ; Travaux sur référentiel de formations, passerelles et pré-requis au séminaire de Juin).

4- Travailler sur les passerelles avec les diplômes du sport et de l'animation du MJS : proposition de la mise en place d'un groupe de travail lors du prochain comité de concertation et de coordination Enseignement supérieure, Éducation Nationale, MJS et branches professionnelles.

La recherche en STAPS, organisation, visibilité

Présentation

La journée du mercredi 9 janvier a été consacrée à la recherche en STAPS. Elle a regroupé 67 collègues, 39 directeurs ou leurs représentants et 28 collègues en charge de la recherche dans leurs composantes. La journée s'est déroulée en deux temps.

1) Interventions de M. Jean-François Robin, Responsable du Réseau National pour l'Accompagnement Scientifique de la Performance, Pôle Performance INSEP, de M. Vincent Nougier, Président de la 74ème section CNU et Président du Groupement de recherche (GDR) pluridisciplinaire « Sport et activité physique » et de M. Thierry Terret, Délégué ministériel aux Jeux Olympiques et paralympiques pour les Jeux Olympiques 2024.

2) Ateliers Recherche en STAPS visant à faire émerger des perspectives autour de trois questionnements :
   - Quelles pistes pour améliorer la visibilité de la recherche en STAPS ?
   - Quelle coordination entre les laboratoires pour répondre aux besoins des entraîneurs, des fédérations, des CREPS et du sport de haut-niveau ?
   - Comment créer les conditions favorables à la mise en réseau pour répondre aux appels d'offre à venir ?

La présentation générale de la journée a été réalisée par Aurélien Pichon, vice-président en charge de la recherche à la C3D. Elle s'est attachée à rappeler l'existence des laboratoires et équipes de recherche en STAPS, présentés dans l'annuaire de la recherche en STAPS, la pluralité de ces recherches et leurs mises au service des STAPS, de la santé et de la performance de haut-niveau (cf. Annexe 1).

Jean-François Robin s'est attaché à présenter l'articulation du Réseau National pour l'Accompagnement Scientifique de la Performance (ASP) et des différents partenaires associés. À l'interface entre la recherche et le sport de haut-niveau, le projet est polarisé vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et la ligne directrice est de permettre d'améliorer la performance en répondant au plus près des demandes et des besoins des entraîneurs et des fédérations. Le réseau ASP se structure à partir d'une conception de l'entraîneur en tant que « Chef de projet de la performance » sollicitant un accompagnement scientifique et nécessitant de traduire la difficulté de l'entraîneur en une véritable question de recherche. Il s'agira alors de mettre en œuvre cette recherche appliquée en vue d'en faire émerger à court terme un bénéfice au profit de l'amélioration de la performance. Pour réaliser cela il apparait nécessaire d'augmenter le nombre d'emploi dédiés au SHN, d'augmenter les financements de la recherche en SHN et d'accompagner les équipes nationales sur une monté en compétence à l'interface entre la recherche et le sport performance. L'Accompagnement Scientifique de la Performance bénéficie d'une charte éthique, d'une feuille de route et d'un réseau national à l'interface entre le sport de haut-niveau et les partenaires académiques (cf. Annexe 2). Son cadrage peut être synthétisé dans la diapositive page suivante.

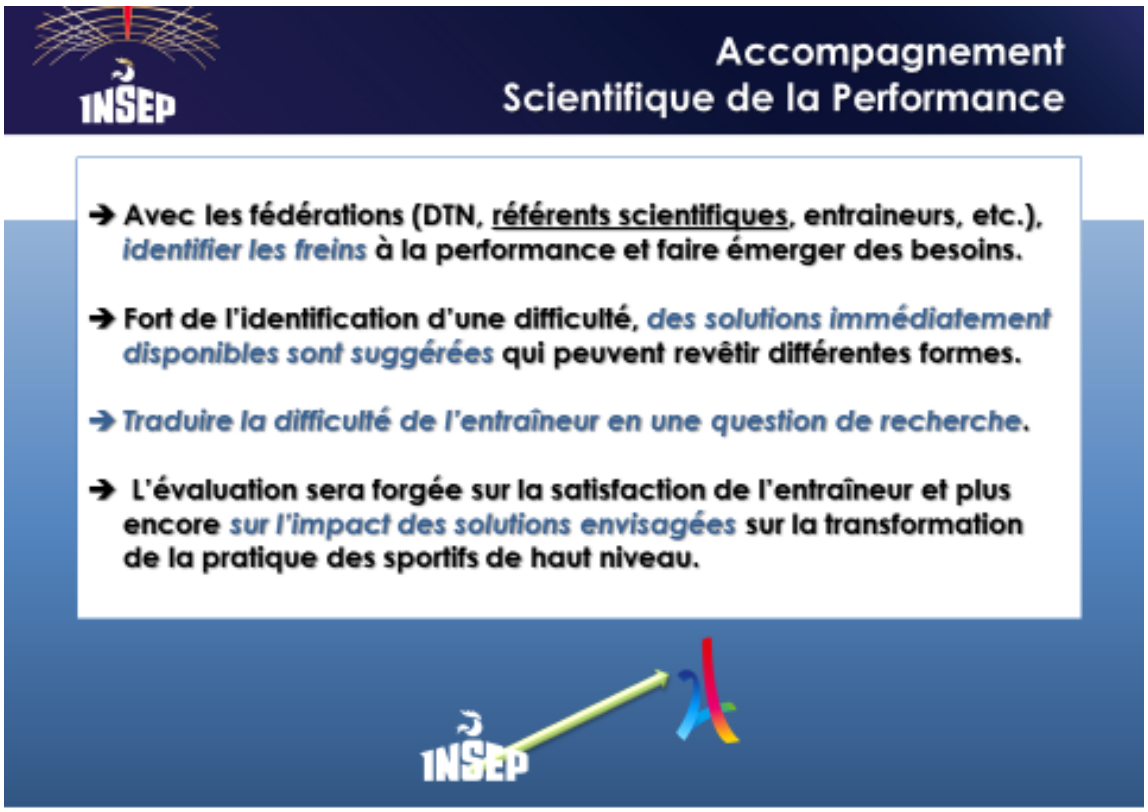

Vincent Nougier présente le Groupement de recherche (GDR) pluridisciplinaire « Sport et activité physique » qui se met en place dans le cadre de l'objectif des JOP 2024. Le début de la présentation fait un état des lieux sur les caractéristiques des laboratoires en sport et en activités physiques. Les missions du GDR sont ensuite présentées :

Selon les premières informations le GDR sera le gestionnaire des budgets de recherche fondamentale ou appliquée au sport performance (budget prévisionnel de plusieurs M€).

La structuration du GRD Sport et Activité physique s'effectue à partir de la nomination d'une gouvernance dirigée par Vincent Nougier, d'un Conseil d'orientation scientifique, d'équipes de recherche et de chercheurs membres du GRD (CEA, CNRS, EA, INRA, INRIA, INSERM), de clubs de fédération sportive (cellules recherche) et de clubs de partenaires industriels. Quatre grandes thématiques sont visées :

- Facteurs humains de la performance ;
- Modélisation, matériaux et instrumentation ;
- Sport, activité physique, santé, bien-être ;
- Enjeux sociétaux.

L'ensemble de la présentation qui comprend également une cartographie de la recherche au sein du GRD Sport et Activité physique est présentée en Annexe 3.

Dans sa présentation, **Thierry Terret** a insisté sur l'opportunité que présente la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques qui permettent de placer régulièrement le sport au niveau des préoccupations majeures relatives aux enjeux sociétaux actuels. Cette situation contextuelle favorise l'orientation des financements concernant les thématiques du sport et de l'activité physique. Les enjeux 2019-2020 seront donc ceux de la recherche, de son organisation et de son financement, notamment via des PIA.

Si le projet Sciences 2024 est aujourd'hui installé dans le paysage, les fédérations sportives semblent plus ou moins organisées au regard de la recherche. Des initiatives de Jeunesse et Sport sont portées par le Grand INSEP. La dimension universitaire l'est par les grandes écoles et les STAPS. Le contexte des Jeux Olympiques favorise une structuration de cet ensemble. Toutefois, si l'idée est séduisante, la faisabilité apparait délicate. Les STAPS n'étaient initialement pas conviées à cette structuration, il a donc fallu convaincre. Si l'initiative de Claude Onesta, futur responsable de la cellule haute performance de l'Agence Nationale du Sport, va dans le sens de la structuration, le périmètre d'action retenu semble restreint et rendant compte d'une approche critique, sinon sévère, sur les différents acteurs. Cette vision qui était partagée par le cabinet, a évolué et un effet levier structurant est aujourd'hui recherché pour fédérer tous les acteurs vers un même objectif.

Par ailleurs, les cursus des étudiants SHN sont aussi considérés. L'actualisation des textes SHN est en cours.

Ateliers Recherche en STAPS

Les ateliers ont été organisés de manière à ce que chaque groupe de travail répondent aux trois questions de perspectives autour des trois questionnements cités en début de chapitre (p.20). Les contributions des groupes de travail sont présentés ci-dessous par atelier.

Atelier 1 : Quelles pistes pour améliorer la visibilité de la recherche en STAPS ?

- Identifier et communiquer des thématiques pour être plus lisible
- Question de la lisibilité des STAPS par rapport aux « sciences du sport » ?
- Présentation des thématiques de recherche (annuaire) et des partenaires interne et externe
- Base de données en ligne pour compléter l'annuaire qui vient d'être réalisé ; sur le site de la C3D ? Filtres pour réaliser des recherches

- Méthode : sollicitation des associations acaps, aris, ssms, 3slf, sfhs, sfss, (sfns) ; utilisation des ORCID ; Problème : ressources mobilisées ?
- Plateforme commune à tous les STAPS de mise en ligne de financements de masters, thèse, post-docs, ingénieurs ; Limite : ressources à allouer ; Version light : recensement et mailing-list des directeurs d'équipes et de labos qui incluent des EC STAPS

- Se positionner dans les instances et les réseaux mais cela dépend des publics visés
- Inscription dans un pôle de compétitivité ; projet d'un chercheur/labo labellisé
- Intégrer le réseau Grand INSEP
- Cartographie nationale des liens laboratoires-FD ou pôles au niveau local
- Bénéficier des ressources marketing dédiées
- Déclinaison CCI et autres en insistant sur les aspects « innovations » pour mettre en valeur les bourses CIFRE
- Solution « locale »
- Ouverture vers d'autres secteurs : loisirs, tourisme, santé

- Identifier les types de journaux scientifiques cibles
- Négociation d'un numéro spécial dans une revue généraliste type Pour la science, La recherche…
- Fonctionnement : appel à communications dans la communauté STAPS, travail avec l'éditeur
- Public visé : grand public « lisant » - effet indirect sur l'image ; limites

- La C3D charge l'ANESTAPS de la réalisation d'une capsule vidéo de présentation de la recherche et de sa diversité en STAPS.

Atelier 2 : Quelles coordinations entre laboratoires pour répondre aux besoins des entraîneurs, des fédérations, des CREPS et du sport de haut-niveau ?

- La C3D doit être présente sur la mission recherche
- La C3D doit imaginer et organiser des événements pour favoriser la mise en réseau des chercheurs en STAPS en travaillant avec les chercheurs : Journées d'échanges ? Journées thématiques ? Journée de transmission de connaissance ?
- Prise en charge des comités d'éthique ? Rôle de la C3D ?
- Proposition d'intégrer les directeurs d'unité de recherche STAPS dans la C3D

- *En amont de la relation :*
  - Outil de collecte et de partage des informations scientifiques et techniques pour les fédérations.
  - Vademecum de la réalisation d'un programme de recherche à l'attention des FD ou des clubs.
  - Mutualiser par l'intermédiaire d'une plateforme les questions que se posent les FD
  - Cartographie nationale des liens laboratoires-FD ou pôles au niveau local
- *Pour optimiser la relation :*
  - Le nœud de la coordination est le référent scientifique CREPS ou FD
  - Obtenir la liste des référents et accompagnateurs scientifiques des FD et CREPS
  - Réaliser des journées de présentation des travaux localement
  - Mettre en avant les référents C3D
  - Stages M1-M2 filières entrainement comme moyen de développer de la recherche avec les fédérations
  - Valorisation des relations existantes avec les fédérations

    - Journées conjointes C3D-agence sur des journées thématiques ciblées.

- Dans le rapport avec les entraîneurs :
    - Écouter la question, la reformuler et proposer un protocole simple.

- *Pour les enseignants chercheurs :*
    - Élaboration de conventions cadres Université-FD pour la mise à disposition d'EC pour l'accompagnement scientifique de la performance prises en compte dans la carrière.
    - Évolution de la fiche de poste des EC (lien CNU et position de la C3D).

Atelier 3 : Comment créer les conditions favorables à la mise en réseau pour répondre aux appels d'offre à venir ?

- Dans le cadre de la plateforme ou en mailing liste : dès que quelqu'un entend déposer un projet pour informer de la recherche de partenaires
- Modèle des projets européens
- Organisation de journées de réflexion autour de certaines thématiques non traitées par le GDR
- Public visé : chercheurs STAPS
- Exemple : AP et santé, thématiques plus ciblées.